

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 28 mai 2015

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 18

CIRCULAIRE N° 506205/DEF/DCSSA/RH/PF2R

relative à l'admission au cycle de formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État cycle 2016-2018.

Du 27 mars 2015

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation, recrutement et reconversion ».*

CIRCULAIRE N° 506205/DEF/DCSSA/RH/PF2R relative à l'admission au cycle de formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État cycle 2016-2018.

Du 27 mars 2015

NOR D E F E 1 5 5 0 6 7 2 C

Références :

Code de la défense - Partie législative.

Décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002 (JO du 24, p. 21519 ; BOC, 2003, p. 488 ; BOEM 621-4.2.1.1) modifié.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 110.2.1, 120-0.1.3) modifié.

Arrêté du 16 décembre 2014 (JO n° 297 du 24 décembre 2014, texte n° 46 ; signalé au BOC 9/2015 ; BOEM 300.3.1).

Instruction n° 505271/DEF/DCSSA/RH/PF2R du 13 mars 2015 (BOC n° 13 du 19 mars 2015, texte 15 ; BOEM 621-4.4.2.1.1).

Référence de publication : BOC n° 24 du 28 mai 2015, texte 18.

1. GÉNÉRALITÉS.

L'accès pour les militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) à la formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État (IBODE), est subordonné à une sélection des candidats permettant de vérifier les aptitudes des postulants à cette formation.

La sélection permet aux candidats de se présenter à des concours d'entrée en écoles civiles agréées par le ministre chargé de la santé pour obtenir leur diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire.

Les MITHA ayant obtenu leur diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire sont affectés dans les postes ouverts par une circulaire annuelle, selon les stricts besoins du service.

La présente circulaire a pour objet de :

- définir le nombre de postes ouverts pour le cycle 2016-2018 ;
- fixer la date de dépôt de dossiers de candidature ;
- déterminer le calendrier prévisionnel du concours.

2. POSTES OUVERTS.

Le nombre de postes ouverts pour l'admission aux écoles d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État pour le cycle 2016-2018 est fixé à : 40 postes.

3. DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature devront parvenir au bureau concours de l'école du Val-de-Grâce pour le 22 mai 2015, terme de rigueur.

4. CALENDRIER PRÉVISIONNEL.

Le jury se réunira en juin 2015 afin de sélectionner les dossiers de candidature.

5. PUBLICATION.

La présente circulaire fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Jean-Marie GERBOUD.